Dossier de Presse

Budget 2010 de la Ville de Bruxelles

RELEVER LE DÉFI DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE

Freddy THIELEMANS
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

Le budget 2010 de la Ville de Bruxelles : Relever le défi de l'essor démographique

Le budget 2010 de la Ville de Bruxelles vise à relever le défi majeur actuel : l'essor démographique. Un essor non seulement souhaité mais également encouragé par les autorités de la Ville.

Mais cette augmentation de la population s'accompagne de nouveaux besoins en termes de logement, d'éducation, d'emploi, de sécurité, d'offre culturelle, etc.

Le budget 2010 permet donc d'accompagner cet essor tout en améliorant l'offre de service à la population et en soutenant l'économie bruxelloise.

LE DÉFI DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUEMENT DIFFICILE

Un contexte économiquement difficile

La crise économique touche institutions comme citoyens. Certaines recettes attendues pour 2010 vont donc diminuer par rapport à l'année 2009, qu'il s'agisse, par exemple, des dividendes Dexia (- 2 millions €) ou des recettes de précompte immobilier (- 1 million €).

Dans le même temps, plusieurs dépenses incompressibles pour le bon fonctionnement de la Ville augmentent. C'est le cas, par exemple, de la dotation au CPAS, indispensablement revue à la hausse suite à l'augmentation conséquente du nombre d'allocataires sociaux.

Des postulats de départ

Si l'équilibre a pu être atteint pour l'exercice 2010, c'est grâce à un travail d'inventivité et de rigueur dont les postulats sont les suivants :

- ***aucune augmentation des impôts touchant les citoyens*** (notre taux additionnel à l'impôt des personnes physiques restant à son niveau plancher pour Bruxelles de 6%);
- ***aucune suppression de service aux citoyens*** sur l'autel de l'équilibre budgétaire. Au contraire, le budget 2010 consacre une part importante au maintien et à la création de nouveaux services de première ligne;
- ***aucun licenciement pour raison budgétaire*** dans le personnel de la Ville en des temps où l'emploi doit rester le moteur de notre relance économique. Comme depuis plusieurs années toutefois, et dans un esprit de gestion rigoureuse, l'opportunité de chaque remplacement suite à un départ à la retraite sera analysée afin d'affecter le personnel là où il est le plus utile.

Une gestion rigoureuse

« En tenant compte de ces impératifs, nous avons dû faire preuve d'inventivité et de rigueur pour parvenir à un budget à l'équilibre », indique Freddy Thielemans.

Si le budget 2010 est marqué par des investissements conséquents au profit des Bruxelloises et des Bruxellois, de gros efforts ont été consentis au niveau des frais non essentiels :

- réduction des frais de fonctionnement : frais de représentation, frais de correspondance, dépenses des cabinets, consommation d'énergie, etc ;
- réduction significative des montants de subsides non obligatoires ;
- rapatriement de toutes les réserves non nécessaires des associations et autres entités financées par la Ville.

LES PRIORITÉS DU BUDGET 2010

Ci-dessous, un aperçu non exhaustif des investissements qui seront consentis en 2010 afin de répondre aux défis de l'essor démographique et d'améliorer l'offre de services aux citoyens.

Enseignement et jeunesse

Dépenses courantes : 208 M€
Investissement : 39 M€

Le secteur de l'encadrement et de la formation de la jeunesse constitue plus de 30% du budget global de la Ville. En plus des frais de fonctionnement, le budget 2010 prévoit un investissement conséquent dans la construction de nouvelles crèches et écoles ainsi que dans la rénovation des bâtiments existants.

Logement

Investissement Ville : 10 M€
Régie Foncière : 43 M€
Investissement CPAS : 68 M€

La Ville de Bruxelles, sa Régie foncière et son CPAS continuent, en 2010, la construction de logements via les contrats de quartier et le plan 1000 logements.

L'effort de rénovation des logements existants se poursuit lui aussi, qu'il s'agisse de logements publics ou privés. Ces derniers sont rénovés dans le cadre du projet X, lequel permet à des locataires défavorisés de rester dans leur logement après rénovation de celui-ci, sans subir d'augmentation de loyer.

Emploi et développement économique

Dépenses courantes : 34 M€

La mise à l'emploi est une priorité transversale puisqu'elle permet d'assurer tant l'épanouissement des citoyens que la relance de l'économie voire la sécurisation des quartiers. La Ville poursuit donc son offre de services (maisons de l'emploi, foires aux jobs, formation) permettant de soutenir les Bruxelloises et les Bruxellois dans leur recherche d'emploi. La politique touristique partage le même objectif, créant des emplois non délocalisables et provoquant des retombées financières pour tous les secteurs. Les investissements dans les grands évènements seront donc prolongés en 2010.

Sécurité et prévention

Budget Zone de police Bxl-XL : 174 M€
Budget BRAVVO : 10 M€

En 2010, la Ville de Bruxelles continuera à miser tant sur la prévention que sur la police de proximité pour résorber les phénomènes de criminalité. De plus, des investissements conséquents seront consentis en 2010 : recrutement de personnel policier et administratif supplémentaire, installation de nouvelles caméras de surveillance, etc.

L'asbl de prévention BRAVVO lancera, pour sa part, une opération-pilote de gardiens de la paix de nuit et déménagera ses services rue de la Caserne, au cœur d'un quartier nécessitant une attention particulière.

Propreté

Dépense courante : 43 M€
Investissement : 8 M€

L'effort en matière de propreté reste très important en 2010. Outre la poursuite de l'effort budgétaire de ces dernières années, l'investissement portera sur l'installation d'urinoirs et de toilettes en espace public ainsi que sur l'engagement d'ALE pour le nettoyage des rues le week-end ainsi que des espaces verts.

Infrastructures et espaces publics

Dépense courante : 21 M€
Investissement : 35 M€

La rénovation urbaine passe notamment par les Contrats de Quartier (création de logements, de voiries et d'infrastructures publiques), le plan lumière (amélioration de l'illumination des espaces publics pour plus de sécurité) et la réfection des voiries (amélioration de la mobilité).

Le budget 2010 permettra, en outre, des travaux utiles et ambitieux tels que le réaménagement de la place de la Monnaie ou la réfection complète du boulevard Pacheco, de la chaussée de Mons ou encore des rues Bruyn, de Namur et du Pépin, etc.

Services aux citoyens

Budget du CPAS : 242 M€
Contribution de la Ville au budget des hôpitaux : 4,7 M€
Services démographie : 2 M€

Priorité essentielle avec l'enseignement en vue d'encadrer l'essor démographique, l'offre de services irréprochables et complets aux citoyens est au cœur de notre action. La Ville de Bruxelles continuera, en 2010, à investir dans ses hôpitaux publics, dans l'action sociale menée par le CPAS ou dans la décentralisation des guichets administratifs, afin de se rapprocher encore plus du citoyen.

Animation dans la Ville

Dépenses courantes : 46,5 M€
Investissement : 7 M€

La vie culturelle, touristique et sportive reste centrale dans les actions menées par la Ville de Bruxelles parce qu'elle apporte épanouissement, emploi et retombées économiques. La Ville continuera donc à être un moteur de la vie culturelle et sportive bruxelloise en investissant notamment dans une nouvelle salle de sport à Neder-Over-Hembeek ou en aménageant la Maison de la Mode et du Design.

Développement durable

Il convient également de noter que le développement durable reste un élément central du budget 2010 de par son caractère transversal : amélioration de la performance énergétique des grands équipements et d'ensembles de logements, gestion du parc automobile, mobilité du personnel de la Ville, etc.

LE BUDGET 2010

Budget ordinaire (dépenses courantes)	641.856.534,67 €
Prélèvements pour hôpitaux	4.765.095,51 €

Pour la cinquième année consécutive, la Ville de Bruxelles présente un budget à l'équilibre. Pour l'exercice 2010, le boni atteint est de 4.817.337,34 €.

Il convient toutefois de signaler qu'une provision de 4.765.095,51 € est constituée en vue de contribuer à l'équilibre budgétaire des hôpitaux publics. La prise en compte de ce montant amène donc le **boni à 52.241€**.

Budget extraordinaire (investissement)	131.115.303 €

Une part conséquente de ces investissements sont financés par des subsides, ce qui porte la charge portée par la Ville à **93.197.922€**, soit un niveau ambitieux mais stabilisé pour que les ambitions d'aujourd'hui ne soient pas le fardeau financier de demain.

Au budget propre de la Ville de Bruxelles, s'ajoutent ceux de ses entités. Voici les budgets des plus importantes d'entre elles:

Budget de la Zone de Police	174.429.543 €
Budget du CPAS	241.804.600 €
Budget d'investissement du CPAS	101.835.900 €
Budget d'investissement de la Régie foncière	43.000.000 €

DÉTAIL DU BUDGET 2010

A - BUDGET ORDINAIRE

Les recettes du budget ordinaire

Les moyens financiers de la Ville se structurent autour de trois types de recettes :

RECETTES	Budget 2009	%	Budget 2010	%
RECETTES FISCALES	228.903.295,24	36,30%	228.500.058,39	35,95%
Taxes additionnelles	177.057.869,49	28,08%	176.215.528,10	27,72%
Taxes communales	51.845.425,75	8,22%	52.284.530,29	8,23%
FONDS ET SUBSIDES	340.688.764,64	54,03%	352.220.973,28	55,42%
Dotation fédérale	98.000.000,00	15,54%	99.962.636,00	15,73%
Dotations générales régionales	44.626.382,62	7,08%	44.370.244,77	6,98%
Personnel enseignant subventionné	132.596.500,00	21,03%	136.699.025,00	21,51%
Autres transferts	65.465.882,02	10,38%	71.189.067,51	11,20%
RESSOURCES PROPRES	61.001.765,98	9,67%	65.952.840,34	10,38%
Prestations	41.468.865,34	6,58%	44.353.821,00	6,86%
dont pour les horodateurs	10.500.000,00	1,67%	14.500.000,00	2,28%
Dividendes et intérêts	19.432.900,64	3,08%	21.599.019,34	3,34%
Dividendes gaz - électricité	17.722.257,66	2,81%	20.424.440,95	3,21%
Prélèvements	100.000,00	0,02%	0,00	0,00%
Total	**630.593.825,86**	100,00%	**646.673.872,01**	100,00%

LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales constituent toujours la principale source de financement de la Ville, soit un montant de 228.500.058,39 € ce qui représente +/- 36 % des recettes totales.

Environ 77,2 % des recettes fiscales proviennent de **trois taxes additionnelles** :

- Taxe additionnelle au **précompte immobilier** : 151.976.627,00 €. La diminution des revenus du précompte immobilier trouve vraisemblablement son explication dans le retard de traitement des informations relatives aux évaluations ou aux réévaluations du revenu cadastral opérées par l'Administration du cadastre du SPF Finances.

  Cependant, la Ville n'a en ce domaine peu ou pas de contrôle, puisque la fixation des revenus cadastraux et l'enrôlement du précompte immobilier sont de la compétence de l'Etat fédéral.

  Suite à ce constat, une cellule dite « PRI » (précompte immobilier) a été mise en place au sein du Département des finances de la Ville.

  Les missions dévolues à cette cellule seront de collaborer avec le SPF Finances dans le cadre de l'évaluation ou la réévaluation des revenus cadastraux, et de suivre au plus près les modifications apportées au parc immobilier sur le territoire de la Ville se traduisant par des rénovations ou des constructions.

- Taxe additionnelle à **l'impôt des personnes physiques** : 22.416.813,84 €. A noter que cette année encore, la Ville de Bruxelles n'a pas augmenté son taux IPP qui, avec ses 6 %, reste le plus bas parmi les communes bruxelloises.

- Taxe additionnelle à la **taxe de circulation** : 1.822.087,26 €.

Les 22,8 % restant proviennent des **taxes communales**, lesquelles sont inscrites à concurrence d'un montant de 52.284.530,29€.

Parmi les taxes les plus importantes, on peut notamment citer la taxe sur les hôtels (15.500.000,00 €), sur les surfaces de bureaux (16.800.000,00 €) sur les spectacles (2.700.000,00 €) et sur les parkings (2.200.000,00€).

LES FONDS ET SUBSIDES

Les recettes de fonds et les subsides provenant des pouvoirs publics supérieurs représentent, ensemble, la deuxième source de financement de la Ville.

Les **recettes de fonds** se caractérisent par un ensemble de dotations générales non affectées à des dépenses spécifiques (dont les dotations régionale et fédérale).

Les **subsides**, quant à eux, sont destinés au financement de multiples dépenses spécifiques (comme les subventions destinées à l'enseignement, aux bibliothèques, à la politique des grandes Villes,…).

La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles

Pour rappel, la dotation fédérale est passée de 63.594.604 € en 1989 à 99.962.636,00 € en 2010, soit une augmentation de 57%.

Sur la même période, le budget ordinaire de la Ville de Bruxelles est passé de +/- 320.000.000 € à +/- 647.000.000 €, soit une augmentation de plus de 100%.

Cela signifie que la part de la dotation fédérale dans l'ensemble des recettes de la Ville est passée de +/- 20% en 1989 à 15,47% en 2010 (contre 15,55 % en 2009).

Le statut de « multicapitale » de la Ville de Bruxelles a fortement participé à l'évolution de nombreuses dépenses sur la période de 1989 à 2010.

Même si la Ville est pleinement consciente des difficultés macroéconomiques et financières que l'Etat fédéral a dû surmonter en 2009 et dans l'élaboration de son budget 2010, on ne peut manquer de souligner l'urgence qu'il y a à augmenter la dotation fédérale de manière à revenir à sa part initiale dans le budget de la Ville, soit 20 %.

L'adoption de cette juste mesure représenterait, en 2010, un montant de +/- 28.500.000 €.

Fonds de la Région bruxelloise

Le total des fonds régionaux passe à 44.370.244,77 €.

Subvention de la Communauté française pour le personnel enseignant

Cette subvention est inscrite en recettes et en dépenses au budget 2010 à concurrence d'un montant de 136.699.025,00 €.

Autres subsides et transferts

Ils s'élèvent à 71.189.067,51 € et comprennent, entre autres, les subsides relatifs aux contrats de sécurité, aux sommets européens, aux centres de guidance, aux crèches, aux bibliothèques, à l'engagement d'ACS et de Rosetta,…

RESSOURCES PROPRES

Les recettes propres, définies comme les recettes générées par l'activité ou le patrimoine communal, comprennent les **recettes de prestations** et les **recettes de dette** (dividendes et autres produits financiers).

Recettes de prestations (44.353.821,00 €)

Elles augmentent de 2.884.955,66 € par rapport à 2009.

Les recettes de prestations regroupent les recettes récurrentes provenant des biens communaux et des services rendus à la population (accès aux infrastructures culturelles et sportives, garderie, loyers, …).

Elles contiennent notamment les recettes liées à l'exploitation du parc d'horodateurs, lesquelles sont budgétées à 14.500.000€. L'augmentation de 4.000.000 € par rapport à 2009 s'explique par une modification des tarifs des horodateurs. Ces tarifs n'avaient pas été revus depuis 2005 et se rapprochent désormais de la moyenne d'autres centres urbains belges et européens. Cette augmentation a pour but de rendre plus efficace l'objectif de rotation assigné depuis leur lancement aux horodateurs.

Dividendes et intérêts (21.599.019,34 €)

Ils augmentent de 2.166.118,70 € par rapport à 2009.

Ils sont constitués de dividendes de participation de la Ville dans des sociétés ou intercommunales ainsi que d'intérêts créditeurs.

En ce qui concerne les dividendes Dexia un montant de 985.341,50 € a été inscrit. Ces dividendes sont liés à l'augmentation de capital pour laquelle la Ville a souscrit fin de l'année 2009.

Aucun dividende lié exclusivement aux anciennes actions ne sera perçu en 2010, ce qui entraîne une baisse de 1.893.474 € sur cette recette par rapport à 2009.

Un dividende exceptionnel annoncé par Sibelga permet par ailleurs une augmentation de 6.004.710 € du dividende Gaz par rapport à 2009.

Les dépenses du budget ordinaire

Les dépenses de la Ville peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

DÉPENSES	Budget 2009	%	Budget 2010	%
Personnel	312.960.927,02	49,67%	320.713.008,91	49,60%
dont personnel enseignant subventionné	132.596.500,00	21,05%	136.699.025,00	21,14%
Personnel hormis personnel enseignant	180.364.427,02	28,63%	184.013.983,91	28,46%
Frais de fonctionnement	66.855.751,05	10,61%	68.311.204,51	10,56%
Transferts	184.013.978,74	29,21%	185.542.563,14	28,69%
Dette	66.195.273,06	10,51%	67.289.758,11	10,41%
Prélèvements	0,00	0,00%	4.765.095,51	0,74%
Total	**630.025.929,87**	100,00%	**646.621.630,18**	100,00%

FRAIS DE PERSONNEL

La Ville de Bruxelles compte ± 6.800 personnes directement employées (y compris le personnel enseignant de la Ville). Elle finance par ailleurs directement ou indirectement des milliers d'emplois au sein d'autres entités telles que la police, le CPAS, les asbl communales,…

Ce sont notamment ces ressources en personnel qui permettent à la Ville de mettre en oeuvre sa politique et d'offrir des services diversifiés sur l'ensemble de son vaste territoire. Aussi n'est-il pas surprenant de constater qu'en 2010, le poste des dépenses de personnel reste le plus important.

Il représente 49,6 % des dépenses ordinaires – traitements des enseignants de la Ville financés par les Communautés compris – et 36,09 % des dépenses ordinaires sans ceux-ci.

Les dépenses de personnel connaissent, par rapport au budget 2009 (et abstraction faite des dépenses du personnel enseignant subventionné), un taux de croissance de 2,02 %.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des cotisations patronales des pensions pour le personnel statutaire (+ 2,5%).

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont celles liées au fonctionnement même des services administratifs de la Ville (énergie, matériel de bureau et consommables en tous genres, entretien et gardiennage des bâtiments,…).

Elles ne représentent qu'une partie limitée des dépenses courantes, soit 10,6%.

Malgré le fait que le prix des fournitures, de l'énergie et des autres frais de fonctionnement est en constante augmentation, les dépenses de fonctionnement connaissent une diminution de 560.232,35 € par rapport au budget final de 2009.

Cette baisse est due à des efforts considérables en matière de consommation d'énergie ainsi qu'à une restriction imposée sur certains frais non essentiels.

DÉPENSES DE DOTATIONS OU DE TRANSFERTS

Les dotations ou les dépenses dites "de transferts" sont les montants que la Ville transfère à d'autres acteurs dans le domaine public ou privé afin de soutenir leur fonctionnement. En effet, selon la loi, les communes doivent obligatoirement couvrir le déficit d'exploitation des diverses instances locales telles que les zones de police, les CPAS, les hôpitaux et les fabriques d'églises.

L'ensemble des transferts représente un montant total de 185.542.563,14 €, soit 28,69 % des dépenses totales.

Parmi les principaux transferts obligatoires budgétés en 2010, on peut notamment citer : la dotation pour le CPAS (48.271.200 €), dont l'augmentation notable est liée à l'accroissement du nombre d'allocataires sociaux en 2010 et la dotation pour la Zone de Police Bruxelles-Ixelles (95.180.000 €).

Par ailleurs, la Ville subsidie également certaines institutions et asbl para-communales remplissant des missions de service public telles que l'asbl BRAVVO active en matière de prévention sécurité, l'asbl BITC active en matière touristique, les institutions culturelles de la Ville,…

Enfin, notre Ville capitale soutient d'innombrables associations et institutions privées, locales ou internationales, actives en matière sociale, culturelle, sportive, touristique, économique et environnementale. Malgré la légitimité de nombreux projets et demandes en provenance de ces dernières et vu le contexte économique difficile, le Collège a choisi de réduire ces dépenses de transferts non obligatoires. On peut ainsi noter une baisse de 1.346.942 € de ces dépenses par rapport au budget 2009.

DÉPENSES DE DETTE

Les dépenses d'investissements inscrites au budget extraordinaire (les projets d'acquisition, les équipements d'infrastructures collectives, etc.), bien qu'en partie financés par des subsides, mènent la Ville à contracter des emprunts.

Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêts qui vont de pair constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette, laquelle représente +/- 10,41 % des dépenses totales et reste proportionnellement au même niveau qu'en 2009.

Comme nous le verrons ultérieurement, le Collège a décidé de limiter le niveau global des investissements de la mandature 2006-2012 afin de maîtriser les charges de la dette qui influencent à court, à moyen et à long terme l'équilibre du budget ordinaire.

Le niveau d'investissement reste cependant non négligeable, puisque la Ville tient à soutenir le dynamisme de Bruxelles dans une période qui le nécessite plus que jamais.

B - BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire porte sur les dépenses dites «d'investissement » dont notamment les acquisitions immobilières, les réaménagements d'espaces publics, les travaux d'aménagement, etc.

En recettes, il comprend les subsides et prêts consentis destinés à ces investissements.

EXERCICE 2010 : DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX MAIS MAÎTRISÉS

Au budget 2010, les dépenses du budget extraordinaire sont inscrites pour un montant total de **131.115.303,01€** (contre 130.876.538,72 € en 2009) dont 37.917.380,16 € sont soit subsidiés, soit financés par des réserves constituées par le passé, ce qui porte la charge nette du budget extra à **93.197.922,85** € (contre 95.976.199,54 € en 2009).

L'investissement brut consenti par la Ville est donc plus conséquent qu'en 2009, tout en contenant la dépense nette à un niveau ambitieux mais stabilisé, pour que les ambitions d'aujourd'hui ne soient pas le fardeau financier de demain.

Les raisons de ce choix

En 2006, le Collège s'est fixé des objectifs dont la réalisation pouvait se répartir sur les 6 années de la législature.

Etant donné le contexte économique actuel, il est important que la Ville de Bruxelles investisse fortement dans l'emploi et dans l'économie bruxelloise afin de contrer les effets négatifs de la crise financière.

Via le budget extraordinaire, le Bourgmestre a donc décidé de continuer l'effort d'investissement lancé en 2009: création d'écoles, de crèches, de maisons de repos, réfection des voiries, etc.

Cette politique budgétaire d'investissement dans l'économie bruxelloise est nécessaire en ces temps de crise. Mais c'est aussi une mesure raisonnable qui ne met pas à mal l'équilibre des finances de la Ville.

Il est à noter que ces investissements sont inscrits dans la logique du ***développement durable***. Tout en maintenant le cap de ses objectifs économiques et sociaux, la Ville de Bruxelles a une démarche respectueuse des nouvelles normes en matière d'environnement, mais également une démarche ***d'économie sur le long terme*** (réduction de la consommation énergétique, etc.)

RELEVER LE DÉFI DE L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE 1
Dans un contexte économiquement difficile 1
Des postulats de départ
Une gestion rigoureuse
Les priorités du budget 2010 2
Enseignement et jeunesse
Logement
Emploi et développement économique
Sécurité et prévention
Propreté
Infrastructures et espaces publics
Services aux citoyens
Animation dans la Ville
Développement durable
Le budget 2010 4
DÉTAIL DU BUDGET 2010 5
A – BUDGET ORDINAIRE 6
RECETTES 6
Les recettes fiscales 6
Les Fonds et subsides 7
La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles
Fonds de la Région bruxelloise
Subvention de la Communauté française pour le personnel enseignant
Autres subsides et transferts
Ressources propres 8
Recettes de prestations
Dividendes et intérêts
DÉPENSES 9
Frais de personnel 9
Frais de fonctionnement 9
Dépenses de dotations ou de transferts 10
Dépenses de dette 10
B – BUDGET EXTRAORDINAIRE 11
Exercice 2010 : des investissements ambitieux mais maîtrisés 11
Les raisons de ce choix

Infos complémentaires – Cabinet du Bourgmestre :
Nicolas Dassonville – 0475/60.82.42 – 02/279.50.17
Nicolas.Dassonville@brucity.be